
DEPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER
CANTON D'ARBOIS

COMMUNE DE LA CHATELAINE

GRANDE RUE- 39600

Tél. et Fax : 03.84.37.48.34

e-mail : mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 12 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le douze février, à 20h 30, le conseil municipal de la commune de La Châtelaine, régulièrement convoqué à la date du huit février deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MURCIER, maire.

Présents : M. MURCIER Alain, Maire,
M. BRENIAUX Romuald, Mme VALLEUR Marie-Colette, M. SOUDIER Jean-
Gabriel, adjoints
Mmes GERRIET Pascale, GUILLOT Raymonde, GUYON Gabrielle
MM. LOUBOUTIN Laurent, TERRIER Cyril, TRULLARD Yvan

Absente : Mme DUGOIS Claudine,

Secrétaire de séance : M. SOUDIER Jean-Gabriel

ORDRE DU JOUR :

- 1 – ONF : assiette, dévolution et destination des coupes 2016
- 2 – Indemnités du Maire et des Adjoints
- 3 – Contrat d'assurance des risques statutaires
- 4 – Défibrillateur : contrat de maintenance
- 5 – Migration du logiciel informatique
- 6 – Création d'une rue
- 7 – Encaissement d'un chèque de l'assurance
- 8 – Demande de subvention
- 9 – Débat d'orientations budgétaires
- 10 – Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Le maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Etude pour la réhabilitation du « bâtiment d'école »

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1 – ONF : assiette, dévolution et destination des coupes 2016

Sur proposition de l'ONF, le conseil approuve à l'unanimité la destination des coupes pour l'année 2016 à savoir la vente aux adjudications générales dans la parcelle 2 pour les résineux et dans les parcelles 4 et 8 pour les feuillus.

Les bois seront vendus façonnés à la mesure.

L'affouage se fera dans les parcelles 4 et 8.

2 – Indemnités du Maire et des Adjointes

Lors du conseil municipal du 11 décembre 2015, le Maire avait informé les conseillers d'une modification des modalités de détermination des indemnités de fonction.

Pour notre commune, l'indemnité du Maire ne peut être inférieure à 17% de l'indice 1015.

Par courrier, en date du 21 janvier dernier, la Préfecture demande aux communes de délibérer à nouveau sur toutes les indemnités des élus.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, fixe les indemnités du maire et des adjoints comme suit :

Pour le Maire : 17,0 % de l'indice 1015 (le maximum étant de 17 %)

Pour les adjoints : 3,3 % de l'indice 1015 (le maximum étant de 6,6 %)

Pour mémoire, le maire reversera à la commune la différence sous forme d'un don.

3 – Contrat d'assurance des risques statutaires

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le Centre de gestion a souscrit pour le compte des collectivités et établissements qui souhaitent en bénéficier, un contrat d'assurance groupe ouvert à adhésion facultative couvrant les frais laissés à la charge des collectivités en cas de décès, d'invalidité d'accidents ou de maladie imputables ou non au service dont pourraient être victimes les agents.

Le contrat actuel du centre de gestion arrive à échéance le 31 décembre 2016.

L'intérêt de ce marché est de mutualiser le risque statutaire pour l'ensemble des collectivités de moins de 20 salariés et de négocier le meilleur taux tout en nous laissant la liberté d'adhérer ou non si le prestataire retenu ne nous convenait pas.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, charge le centre de gestion de négocier ce contrat groupe.

4 – Défibrillateur : contrat de maintenance

Le défibrillateur a été installé devant la mairie. Il est d'ores et déjà en fonctionnement.

Le conseil, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, autorise le Maire à signer un contrat de maintenance avec la société Défibril pour un montant annuel de 150 € H.T.

Une formation ouverte à tous les habitants et réalisée par les pompiers est prévue le vendredi 4 mars à 19 heures en mairie.

Un moment de convivialité sera proposé à l'issue de la formation.

5 – Migration du logiciel informatique

Les mises à jour de la version actuelle de nos logiciels informatiques pour la comptabilité, les payes et les élections s'arrêteront en juin 2016 ; nous avons l'obligation d'actualiser ou changer ces derniers. Le devis de l'entreprise JVS MAIRISTEM pour la migration des logiciels Horizon vers la gamme Horizon Online s'élève à 1999,92 € T.TC. (Reprise de données comprise). Ce tarif tient compte d'une remise pour mutualisation entre les communes des Planches, Villette et Vadans.

Une formation également mutualisée est proposée au tarif de 585,60 € T.T.C.

La maintenance annuelle s'élève à 694,80 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité les devis de l'entreprise JVS MAIRISTEM.

6 – Création d'une rue

Le conseil décide à l'unanimité de créer la rue des Tilleuls pour desservir les nouvelles maisons du lotissement (maison d'Arthur DUBOZ et maison de Sylvian CATTET). Cette voie prend son départ à partir de la rue des voituriers et ne débouche pas sur la RD 248.

7 – Encaissement d'un chèque de l'assurance

Groupama nous rembourse la somme de 160,40 € pour la vérification et l'achat des extincteurs en 2015. Le conseil autorise à l'unanimité le maire à encaisser le chèque sur le compte de la commune.

8 – Demande de subvention

Le conseil décide d'attribuer une subvention de 185 € au Foyer Rural qui organise un spectacle pour carnaval (50 % du coût du spectacle).

9 – Débat d'orientations budgétaires

En préambule de l'établissement du budget prévisionnel de la commune, il est discuté des investissements à réaliser :

Travaux complémentaires sont à prévoir au Château :

- Protection du bardage,
- Résine sous le sol de la plonge,
- Pose d'une VMC dans la plonge,
- Alimentation en gaz (citerne) de la partie office
- Rénovation du parquet + reprise partie scène
- Paratonnerre à supprimer (sécurité),
- Création d'un parking (en lien avec le chantier en cours).

Logement communal :

La salle de bain de l'appartement loué par Julien Sauldubois sera modifiée par la pose d'une douche à la place de la baignoire (une demande d'aide financière pourra être réalisée).

Des devis seront à actualiser pour la création d'un nouveau columbarium et/ou pose de caves urnes au cimetière.

Des travaux de rénovation du toit de l'église seront peut-être à envisager.

Le bâtiment de l'ancienne école fera l'objet d'une étude pour savoir s'il convient de le réhabiliter et une estimation des domaines sera demandée.

Le logement à réhabiliter dans le château pourrait être transformé en salle communale en remplacement de la salle de l'école, si celle-ci était transformée en logement (proposition du CAUE).

10 – Etude pour la réhabilitation du bâtiment « école »

Le conseil accepte à l'unanimité le devis du CAUE du Jura (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Jura), d'un montant de 1 866 € pour l'analyse architecturale et fonctionnelle du bâtiment « école » comprenant des hypothèses d'aménagement ainsi que les coûts engendrés par l'opération retenue. L'accompagnement pour la sélection du maître d'œuvre d'un montant de 311 € (compris dans les 1 866 € sera à payer seulement si la commune décide de réaliser les travaux).

Le conseil autorise le Maire à déposer une demande de DETR en préfecture pour la réhabilitation du bâtiment.

11 – Questions diverses

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. Burgat concernant l'achat par la commune du chemin desservant le Château.
- Les citernes à incendie seront répertoriées et numérotées.
- Les extincteurs seront également inventoriés et listés sur un plan.

Jean-Gabriel SOUDIER, Alain MURCIER et Pascale GERRIET s'en chargeront.

- Une soirée présentation de la grotte du Coudrier et/ou cinéma documentaire sera programmée au Château d'Artois.
- Le maire informe les conseillers qu'une demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) a été déposée au Conseil Départemental par un habitant du village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Alain MURCIER

Jean-Gabriel SOUDIER